


<p>MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION</p> <p>..... SECRETARIAT GENERAL UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO PRESIDENCE SECRETARIAT GENERAL DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES</p>	<p>BURKINA FASO Unité- Progrès- Justice</p> <p>VISA D.C.M.E.F. 02</p> <p>21 JUL 2021</p> 
	<p>MARCHE N°CEFORGRIS/00/01/02/00/2021/...00002</p>
	<p>Suivant Demande de prix n° 2021-001/UJKZ/P/CEFORGRIS/PRM du 10 JUIN 2021</p>
	<p>APPROUVE LE 27 JUL 2021</p>
	<p>NOTIFIE LE _____</p>

OBJET : Travaux de rénovation et d'équipement des locaux du CEFORGRIS de l'Université Joseph KI-ZERBO

TITULAIRE : EZONIF SARL
05 BP 6354 Ouagadougou 05
Tél : 78 12 83 20 / 60 60 38 82

MONTANT DU MARCHE : Onze millions huit cent mille (11 800 000) francs CFA TTC.

DELAI D'EXECUTION : Quarante-cinq (45) jours

FINANCEMENT : Budget CEA-CEFORGRIS/IDA, Exercice 2021.



MARCHE N°CEFORGRIS/00/01/02/00/2021/.....

00002

ENTRE

Pr Rabiou CISSE, Président de l'Université Joseph KI-ZERBO, agissant au nom et pour le compte de ladite Université, **03 BP : 7021 Ouagadougou 03**, Tél : 25 36 07 28 / 65 09 08 19, désigné ci-après par le terme « **AUTORITÉ CONTRACTANTE** »,

D'UNE PART

ET

Monsieur **Ibrahim ZONGO**, Directeur Général de **EZONIF SARL**, agissant au nom et pour le compte dudit établissement, inscrit au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le N° **BF OUA 2017 B2617**, IFU N° **00088776 F** faisant éléction de domicile à Ouagadougou, **05 BP 6354 Ouagadougou 05**, Tél : 78 12 83 20 / 60 60 38 82, désigné ci-après par le terme « **TITULAIRE** ».

D'AUTRE PART

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :



1. Le présent marché a pour objet les travaux de rénovation et d'équipement des locaux du CEFORGRIS de l'Université Joseph KI-ZERBO
2. Le délai d'exécution est de quarante-cinq (45) jours.
3. Les documents suivants sont considérés et interprétés comme faisant partie intégrante du présent marché dans l'ordre de priorité ci-dessous.

- l'acte d'engagement
- Le marché
- La facture pro-forma
- le CCAP
- le cahier des prescriptions techniques ;
- le bordereau des quantités et prix ;
- le CCTG ;
- le CCAG applicable aux marchés de travaux.

21 JUL 2021



4. Le montant du marché est de **Onze millions huit cent mille (11 800 000) francs CFA TTC.**

5. En contrepartie des paiements à effectuer par l'autorité contractante au titulaire, dans les conditions indiquées dans le CCAP, le titulaire s'engage par les présentes, à exécuter le marché conformément à ses dispositions.

6. L'autorité contractante s'engage par les présentes à payer au titulaire à titre de rétribution pour l'exécution du contrat, les sommes prévues au contrat à ordres de commande aux échéances et de la manière qui sont indiquées dans le CCAP.

7. Les paiements seront effectués sur le compte N° **032376324103**, code banque : **BF148**, code guichet : **01001**, clé RIB : **96**, ouvert à **CORIS MESO FINANCE** au nom de **EZONIF SARL.**

8. Le contrat ne sera définitif qu'après approbation par l'autorité compétente.

EN FOI DE QUOI, les parties contractantes ont apposé leurs signatures respectives sur le présent acte, les jours et an ci-dessous mentionnés.



MARCHE N°CEFORGRIS/00/01/02/00/2021/.....00002

21 JUIL 2021

Ont signé :

Lu et approuvé par le Titulaire

Dressé par le Directeur de l'Administration et des Finances de l'Université Joseph KI-ZERBO



Ouagadougou, le

Ouagadougou, le



[Handwritten signature]

Ibrahim ZONGO

[Handwritten signature]

Guidia Désiré HEBIE



Approuvé par le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO

Ouagadougou, le

[Handwritten signature]

Pr Rabiou CISSE

Chevalier de l'Ordre National
Officier de l'Ordre des Palmes Académiques



Annette G. BAMBARA / SOMDA
Inspecteur des Impôts

PIÈCE 5 :
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES MODIFIANT OU
COMPLÉTANT LE CCAG APPLICABLE AUX MARCHES D'ÉQUIPEMENTS, DE
FOURNITURES ET DE SERVICES COURANTS

Articles	Précisions ou compléments apportés	Articles du CCAG complétés ou précisés
Article 1	Définition des intervenants et obligations générales des parties contractantes L'autorité contractante est : l'Université Joseph KI-ZERBO Le titulaire est : EZONIF SARL - 05 BP 6354 Ouagadougou 05 Tél : 78 12 83 20 / 60 60 38 82	2
Article 2	Documents contractuels <ul style="list-style-type: none"> ➤ le présent marché ; ➤ la facture pro forma; ➤ l'acte d'engagement ; ➤ le CCAP ; ➤ le cahier des prescriptions techniques; ➤ le bordereau des prix unitaires; ➤ le bordereau des quantités et des prix ; ➤ le CCTG ; ➤ le CCAG applicables aux équipements, fournitures et services courants; <p>En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.</p>	3
Article 3	Délai contractuel et lieu d'exécution Le délai d'exécution du contrat est de quarante-cinq (45) jours à compter de la date indiquée dans l'ordre de service de commencer la réparation. Le(s) lieu(x) d'exécution est : CEA-CEFGRIS de l'Université Joseph KI-ZERBO.	5 5.1 5.2
Article 4	Régime fiscal Le régime fiscal applicable est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> • régime de droit commun (toutes taxes comprises) <u> X </u> • autre régime (hors taxes hors douane) <u> </u> 	8
Article 5	- Droit applicable - Le droit applicable est le droit <u> Burkinabé </u>	12
Article 6	- Élection de domicile Toutes les notifications au titulaire seront adressées au lieu suivant: - 05 BP 6354 Ouagadougou 05 - Tél : 78 12 83 20 / 60 60 38 82 - En cas d'absence les notifications seront valables lorsqu'elles auront été	16



	déposées à la mairie de son domicile.	
Article 7	<p>- Assurance du matériel et des immeubles mis à la disposition du titulaire</p> <p>Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent marché pour les montants minimum indiqués ci-après : Sans objet</p>	23
Article 8	<p>- Emballage</p> <p>- Le type d'emballage à utiliser est : Sans objet</p>	27
Article 9	<p>Variation des prix :</p> <p>- Les prix sont fermes et non révisables :</p> <p>- Oui <input checked="" type="checkbox"/> <u> </u></p> <p>- Non <input type="checkbox"/> <u> </u> (si révisables, préciser la formule de révision)</p>	32
Article 10	<p>Retard dans l'exécution et pénalités de retard</p> <p>Le présent marché pourra être résilié lorsque le montant des pénalités atteint un seuil de : 5% du montant du marché.</p> <p>Les pénalités de retard sont calculées par application du taux suivant :</p> <p>1/1000 du montant hors taxe du marché exécuté en retard par jour calendaire de retard</p>	34
Article 11	<p>Réception</p> <p>Le lieu d'exécution est : CEA-CEFORGRIS de l'Université Joseph KI-ZERBO</p> <p>délai de réception est : 45 jours maximum à compter de la date de demande de reception.</p> <p>Les conditions de réception sont les suivantes :</p> <p>à la demande du titulaire ; les réceptions seront prononcées par une commission constituée conformément à l'article 24 du décret N°2017-049/PRES/PM/MINEFID du 01 février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement de marchés publics et des délégations de service public, ensemble son modificatif.</p> <p>Les attestations de service fait doivent être établis selon les échéances ci-après : sans objet</p>	35
Article 12	<p>Inspections et essais</p> <p>Les inspections et essais exigés sont les suivants : <u> </u> sans objet <u> </u></p> <p>Le lieu des inspections et essais est le suivant <u> </u> sans objet <u> </u></p>	37 37.1 37.2
Article 13	<p>Opérations de vérification</p> <p>Les éléments de vérification sont les suivants : la qualité et la quantité conformément aux dispositions du marché.</p>	38
Article 14	<p>Obligation au titre de la garantie</p> <p>le délai de garantie est de (<i>sans objet</i>) à compter de la date de la réception provisoire</p> <p>La période et les conditions d'entretien sont les suivantes <u> </u> sans objet</p>	45
Article 15	<p>Service après vente</p> <p>Un service après vente est requis : oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> <u> </u></p> <p>Le délai d'approvisionnement en pièces de réchange est : <u> </u> sans objet</p>	46
Article 16	<p>Avance forfaitaire de démarrage</p> <p>Il est prévu une avance de démarrage : non <input checked="" type="checkbox"/> <u> </u></p> <p>Oui <input type="checkbox"/> <u> </u> (au plus 20% du montant minimum du marché)</p> <p>Les autres conditions et modalités d'octroi de l'avance de démarrage sont : <u> </u> sans objet</p> <p>Les modalités et conditions de remboursement sont : sans objet</p>	56

Article 17	 Paiement des acomptes Il n'est pas prévu d'acompte <input checked="" type="checkbox"/> X <input type="checkbox"/> Il est prévu des acomptes _____ Les modalités de paiement des acomptes sont les suivantes : Sans objet.	58
Article 18	 Garanties financières - Le titulaire doit constituer une garantie de bonne exécution de 5% du montant du présent marché - Le titulaire devra constituer une retenue de garantie de 5% du montant du marché Sans objet - Les autres garanties financières autres que les cautionnements sont _____ Sans objet	61
Article 19	 Remboursement des avances Le remboursement de l'avance est fait progressivement sur le montant des sommes à payer selon la formule SANS OBJET .	62
Article 20	 Nantissement a) le service chargé de la liquidation des sommes dues est la Direction de l'Administration et des Finances de l'Université Joseph KI-ZERBO ; b) le comptable ou l'organisme chargé des paiements est l'Agent Comptable de l'Université Joseph KI-ZERBO; c) le fonctionnaire chargé de fournir au Titulaire du marché ainsi qu'aux bénéficiaires des nantissements, les renseignements et états est le Directeur de l'Administration et des Finances de l' Université Joseph KI-ZERBO	64
Article 21	 Résiliation Le présent marché pourra être résilié dans les conditions prévues par les dispositions des articles 159 et 160 du décret N°2017-049/PRES/PM/MINEFID du 01 février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement de marchés publics et des délégations de service public, ensemble son modificatif.	69-70
Article 22	 Règlement des différends Toute contestation ou tout différend sera soumis à l' l'ARCOP. A défaut d'un règlement amiable, le litige sera porté devant le tribunal compétent	72
Article 23	 Références aux textes Pour tous les cas non prévus aux articles du présent contrat, il sera fait application du CCAG applicable aux marchés de fournitures, d'équipements et de services courants ainsi que des dispositions du décret N°2017-049/PRES/PM/MINEFID du 01 février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement de marchés publics et des délégations de service public, ensemble son modificatif.	
	Récapitulatifs des articles du CCAG modifiés ou précisés : 2,3,5,8,12,16,23,27,32,34,35,37,38,45,46,56,58,61,62,64,69,70,72	

EZONIF SARL

COMMERCE IMPORT - EXPORT

COMMERCE GENERAL - BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS - FORAGE - CONSTRUCTION METALLIQUE
 IFU N°00088776F - RCCM N° BF OUA 2017 B 2617 - Cpte LSK N°0010101780060
 TEL : 78 12 83 20 - 60 60 38 82 - 67 68 15 15

FACTURE PROFORMA N°01/2021

Objet : Travaux de rénovation et d'équipement des locaux du CEFORGRIS-UJKZ

Doit : UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO

N°	Désignation des Ouvrages	Unité	Quantité	Prix Unitaire HTVA en (FCFA)	Prix Total HTVA en (FCFA)
I. TRAVAUX PREPARATOIRES ET CLOISONNEMENT					
I.1	Amenée et repli du matériel	ff	1	204 000	204 000
I.2	Implantation des compartiments	ff	1	200 000	200 000
I.3	Cloisonnement en alu-vitré;	m2	195	30 000	5 850 000
II. ELECTRICITE					
II.1	Filerie, foureausage, tuberie apparant et toutes autres suggestions	ens	1	400 000	400 000
II.2	Coffret étanche + dispositifs de fonctionnement	u	1	250 000	250 000
II.3	Interrupteur simple allumage	u	8	5 000	40 000
II.4	Interrupteur double allumage	u	2	7 000	14 000
II.5	Interrupteur va et ven	u	4	8 000	32 000
II.6	Prise de courant 2 P	u	40	4 000	160 000
II.7	Prise informatique	u	32	7 500	240 000
II.8	Prise de téléphone	u	22	5 000	110 000
II.9	Fourniture et pose de climatiseur 1,5 CV	u	2	350 000	700 000
II.10	Fourniture et pose de climatiseur 2 CV	u	2	400 000	800 000
II.11	Fourniture et pose de climatiseur 3 CV	u	2	500 000	1 000 000
TOTAL HORS TAXE					10 000 000
TOTAL TVA 18%					1 800 000
TOTAL GENERAL TTC					11 800 000

Arrêté la présente facture proforma à la somme de : **ONZE MILLIONS HUIT CENT MILLE (11 800 000) FRANCS CFA TTC**

Annette G. BAMBARA / SOMDA
 Inspecteur des Impôts

Ouagadougou, le 09 JUIL 2021

Le Directeur Général
EZONIF SARL
 COMMERCE IMPORT - EXPORT
 68 BP 8334 Ouagadougou 05 Burkina Faso
 Tel : 78 12 83 20 - 60 60 38 82 - 67 68 15 15
ZONGO Ibrahim

Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
D.C.M.E.F / U-JKZ
 DENPENSIS ENGAGEES
 Le: 21 JUIL 2021





Relevé d'identité bancaire

Identifiant national de compte bancaire				Domiciliation
Banque BF148	Agence 01001	Compte 032376324103	Clé 96	OUAGADOUGOU 01
Iban : BF14 8010 0103 2376 3241 0396				Bic

Domiciliation CORIS BANK INTERNATIONAL BF 1242 AVENUE KWAME N'KRUMAH 01 BP 6585 OUAGADOUGOU 01 BURKINA FASO	CORIBFBF Titulaire du compte CORIS MESO FINANCE SA CMF SA COMPTE D'OPERATIONS 01 BP 6092 OUAGADOUGOU 01 BURKINA FASO
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de Connaître vos références bancaires pour la domiciliation de Virements ou de prélèvements sur votre compte. Vous Éviterez ainsi des erreurs ou des retards.	PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

**CORIS MESO FINANCE
RELEVÉ D'IDENTITÉ DE COMPTE**

Titulaire du compte : EZONIF SARL
Agence du client : Agence - Siège
Type de compte : Dépôt à vue

CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE
10000	00264424001

D.C.M.E.F / U-JKZ
 DEPENSES ENGAGEES
 le 27 JUL 2021

CMF
 CORIS MESO FINANCE
 01 BP 6585 Ouagadougou 01
 Tél: 25 32 00 00 Fax: 25 33 57 32

DIRECTION DU CENTRE DES IMPOTS DE OUAGA 5

RÉCETTE DES IMPOTS



Quittance de paiement

Quittance N° : QIT20216702026837 du 11/11/2021

Délivrée à 00088776F EZONIF

Impôts :

AUTRES DROITS D'ENREGISTREMENT (Réf marché M N°CEFORGRIS/00/01/02/00/2021/00002) (Déclaration)

DROITS FIXES (Réf marché M N°CEFORGRIS/00/01/02/00/2021/00002) (Déclaration)

	300 000
	6 000
Total:	306 000
Règlement joint à l'ordre de RECEVEUR DES IMPOTS ET DES BRIGADES	
Espece	306 000



Arrêté la présente quittance à la somme de : **trois cent six mille francs CFA**

L'agent émetteur



Z. Adjaratou TRAORE
Pour le développement économique et social du Burkina Faso

DIRECTION GENERALE
DES IMPÔTS



FICHE DE DÉCOMPTÉ FISCAL

REFERENCES DU MARCHÉ

N° enreg : ACT202167006410

N° TR . TR202167029920

Ref. marché M N°CEFORGRIS/00/01/02/00/2021 /00002	Date 27/09/2021	Objet TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EQUIPEMENT DE LOCAUX	Imputation BUDGET CEA-CEFORGRIS/IDA; EXERCICE 2021
Commanditaire : MESRSI/SG/UJKZ/P/SG/DAF			
Attributaire (IFU, nom et adresse): 00088776F EZONIF (EZONIF SARL)			

DECOMPTÉ DES IMPÔTS, DROITS ET TAXES RATTACHÉS AU PRESENT MARCHÉ

Droits	Base	Taux	Net à payer
d'enregistrement	10 000 000	3 %	300 000
Exonération = Référence			
Patente sur marché		2 %	
PAIEMENT A L'ENREGISTREMENT			
Exonération = Référence			
Taxe sur la valeur ajoutée	10 000 000	18 %	1 800 000
Exonération = Référence			

La direction du centre des impôts de ouaga 5 certifie exacts les renseignements ci-dessus.

Fait à OUAGADOUGOU le 04/11/2021

Plo Imnogo SEB